



MEDIAPART

Agriculture et alimentation — Enquête

Une entreprise française expose les travailleurs ivoiriens de la banane à des pesticides interdits en Europe

La Compagnie fruitière, plus grosse exportatrice de bananes africaines en Europe, utilise en Côte d'Ivoire deux des cinq pesticides dont les résidus viennent d'être interdits dans les aliments entrant en France. La firme pratique l'épandage aérien à haute fréquence.

Youenn Gourlay, François Hume-Ferkatadji et Anass Iddou

9 février 2026 à 07h22

Abidjan (Côte d'Ivoire). – La scène, filmée, se passe fin 2025 dans la région de Tiassalé, ville de 85 000 habitant·es située à une heure et demie au nord d'Abidjan, la capitale économique ivoirienne. Un ouvrier agricole s'avance précipitamment entre des rangées de bananiers. « *Tu sais qu'il y a un traitement aérien, non ?* », demande-t-il à un collègue. Son camarade fait non de la tête. Un bourdonnement annonce l'approche d'un petit aéronef. « *Les chefs ne vous ont pas dit qu'il y avait un traitement ?* », insiste-t-il. « *Jamais !* », assure le coupeur avant de détalier en entendant le rugissement sourd de l'avion d'épandage juste au-dessus de sa tête.

Les deux hommes s'enfuient pour ne pas être aspergés par les produits phytosanitaires. Pendant près de deux heures, le petit avion, capable de transporter jusqu'à 5 000 litres de produit, enchaîne les allers-retours au-dessus des parcelles.



Captures d'écran de vidéos montrant des épandages aériens sur les plantations de bananes en Côte d'Ivoire.

Dans cette région proche de Tiassalé, les travailleurs et travailleuses, et même Tiémoko Assalé, le maire de la ville – pourtant journaliste d'investigation –, affirment ne connaître ni le nom des produits épandus ni leur dangerosité.

Tiassalé est l'une des principales régions bananières de la Côte d'Ivoire, première fournisseuse de l'Hexagone. En 2024, le pays d'Afrique de l'Ouest a exporté 334 000 tonnes de ces fruits, dont plus de la moitié vers la France métropolitaine. Sur place, le secteur génère 15 000 emplois directs et 40 000 emplois indirects.

La SCB, la Société de culture bananière, domine la concurrence par sa taille et son volume de production. C'est l'un des plus gros employeurs du pays. En France, on retrouve ses trois lettres sur les étiquettes bleues des bananes vendues chez Carrefour, Auchan ou Casino.

L'entreprise est une filiale de la Compagnie fruitière, géante française du commerce de fruits dont le siège social se situe à Marseille (Bouches-du-Rhône). Elle est implantée en Côte d'Ivoire depuis 1959, un an avant l'indépendance du pays. Dirigée par Jérôme Fabre, la discrète entreprise familiale pèse 940 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle est présente en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Ghana et au Sénégal. Propriétaire de neuf navires réfrigérés, elle achemine chaque année plus de 250 000 tonnes de

bananes vers l'Europe.

La Compagnie fruitière est aujourd'hui pointée du doigt. Le 10 décembre 2025, les ONG Transparency International, ActionAid France et Intérêt à agir lui ont adressé une mise en demeure, démarche obligatoire avant de saisir un tribunal dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance.

Ce document conclut plus de dix ans d'enquêtes de terrain réalisées autour de la filiale camerounaise de l'entreprise. Les ONG demandent à la société de revoir ses pratiques concernant les conditions de travail et la faiblesse des salaires, l'exposition des ouvriers et ouvrières et des riverain·es aux pesticides, les impacts environnementaux et l'opacité générale autour des méthodes de production et de management.

« Hautement dangereux »

Réputée pour être une « boîte noire », la SCB a refusé de nous ouvrir ses portes. En Côte d'Ivoire, notre présence a suscité de nombreuses tensions : signalements auprès de la direction, interruption des interviews, vol de matériel par un agent de sécurité...

Quels sont exactement les pesticides qu'elle emploie ? Pour le savoir, il faut pénétrer dans les magasins phytosanitaires, au cœur des plantations. Des têtes de mort peintes sur les murs préviennent les visiteurs du danger potentiel. C'est là que les produits arrivent par camion dans des bidons bleus, puis sont mélangés dans de grandes cuves.

« Les autorités locales ne vont pas prendre de mesures qui contrecarrent les intérêts de mastodontes économiques, quitte à sacrifier les populations. »

Thomas Borrel, chercheur

Ils sont ensuite acheminés vers les avions agricoles ou d'imposants drones. D'après des images tournées sur place, les produits sont alors transvasés en présence d'ouvriers sans masque de protection, sur une zone de décollage improvisée dans les champs. « *Ce sont des produits très très chimiques, je suis conscient de cela* »,

confie un ouvrier au contact des pesticides. Il songe à quitter l'entreprise pour protéger sa santé : « *Ça me donne la migraine et des vertiges.* »

Les produits utilisés, comme l'a confirmé à Mediapart la SCB un an après nos premières demandes, sont notamment le mancozèbe, le fenpropimorphe et le thiophanate-méthyle. Ces trois substances sont interdites dans l'Union européenne (UE).



Conditionnement de bananes dans des caisses de la marque Société de culture bananière (SCB), dans un centre de traitement et d'emballage d'Abidjan (Côte d'Ivoire), en 2016. © Photo Issouf Sanogo / AFP

Le mancozèbe, prohibé en 2021, est classé « hautement dangereux », « probablement cancérigène » et toxique pour le système reproducteur. Le thiophanate-méthyle, interdit en 2020, est également suspecté d'être cancérigène mais aussi mutagène, c'est-à-dire qu'il pourrait endommager l'ADN. Il est également classé comme perturbateur endocrinien. Enfin, le fenpropimorphe, interdit en 2019, est quant à lui suspecté d'endommager les fœtus et de provoquer des irritations cutanées.

Ces produits sont utilisés pour lutter contre les différentes maladies du bananier. En tête, la cercosporiose noire, champignon tenace qui ravage les plantations du monde entier y compris en Amérique latine, grand concurrent de la banane africaine, où l'usage massif des pesticides fait également débat.

Alors que ces produits sont désormais bannis sur le sol européen, ils sont encore autorisés en Côte d'Ivoire. Une

réglementation plus favorable qui s'explique par le « *poids économique* » de ces entreprises dans l'économie nationale selon le chercheur Thomas Borrel, auteur d'une thèse sur la responsabilité sociétale de la Compagnie fruitière.

« *Les autorités locales ne vont pas prendre de mesures qui contrecarrent les intérêts de mastodontes économiques, quitte à sacrifier les populations. Car on est dans des pays où la démocratie est encore plus une chimère que chez nous* », observe-t-il. Exemple frappant des liens forts entre les autorités et l'entreprise : le consulat honoraire de Côte d'Ivoire à Marseille est domicilié à la même adresse que le siège de la Compagnie fruitière.

Épandages en présence des ouvriers

« *La banane SCB de Côte d'Ivoire incarne un modèle de culture respectueuse des hommes et de l'environnement* », assure pourtant le site de l'entreprise. La SCB met également en avant ses pratiques responsables et se félicite de ses nombreuses certifications – l'entreprise indique que 12,7 % de sa production est labellisée en agriculture biologique.

« *Au Cameroun, les témoignages indiquent que les audits seraient annoncés à l'avance et préparés : distribution ponctuelle d'équipements de protection, zones mises à l'écart pour la journée de l'audit, etc.* », nuance Noémie Adam Onishi, juriste chez Transparency International.

« Nos recherches ont montré que les pesticides peuvent perturber le système neurocomportemental des enfants. »

Berendina van Wendel de Joode, épidémiologiste spécialisée

En Côte d'Ivoire, plusieurs vidéos montrent des travailleurs employés par la SCB se trouvant dans les champs alors que des opérations d'épandage sont en cours. « *Avant, ils prévenaient*, assure un travailleur spécialisé dans la coupe. *Mais c'est fini.* »

Certes, dans les environs de Tiassalé, certains font fi du passage des avions. « *Ils préfèrent poursuivre le travail pour ne pas perdre de temps* », confie le chef d'un village, ancien employé de l'entreprise. Car les travailleurs sont payés à la

tâche : ils bénéficient d'un revenu fixe auquel s'ajoutent des primes en fonction du statut, de l'expérience et du nombre de bananes récoltées – 4 centimes d'euro par régime coupé.

Les bas salaires, aux sources de la colère

Les ouvriers agricoles de la SCB dénoncent surtout les conditions salariales. « *On souffre, enrage un ouvrier à la fin de sa journée. On ne gagne que 80 000 francs [l'équivalent de 122 euros – ndlr] par mois, ça n'a jamais augmenté.* » Salarié depuis vingt-sept ans, il est obligé de contracter des prêts pour s'en sortir. « *Le 10 du mois, je n'ai plus rien* », confie un autre ouvrier qui travaille quarante-huit heures par semaine pour gagner l'équivalent de 150 euros. « *Tes enfants, tu les mets au monde pour qu'ils aient quelque chose*, souffle le premier. *Mais nos salaires ne suffisent pas.* »

« *Nos grilles de salaires sont très largement supérieures au salaire minimum agricole, qui est la référence dans les métiers agricoles* », se défend l'entreprise. Des rémunérations qui ne permettent toutefois pas de vivre décemment en Côte d'Ivoire selon plusieurs ONG, dont Banana Link. L'organisation accuse également la grande distribution française de maintenir des prix d'achat très bas, empêchant d'assurer un revenu décent aux ouvriers et ouvrières.

L'entreprise rappelle par ailleurs qu'elle a construit des écoles, des logements et des systèmes d'eau potable dans les villages. Des pratiques ayant aussi pour effet « *d'accroître l'emprise territoriale de l'entreprise, qui devient un acteur incontournable, pour donner du travail, pour construire une salle de classe ou un puits ou pour financer une mairie* », explique le chercheur Thomas Borrel.

Sur place, les épandages sont effectués par deux avions. Les données disponibles en ligne montrent que les épandages se sont poursuivis plusieurs fois par semaine durant toute l'année 2025.

La SCB jure pourtant tout mettre en place pour réduire les risques. Elle affirme qu'une vérification a systématiquement « *lieu le jour du traitement afin de*

s'assurer de l'absence effective de personnel en plantation ». Elle dit aussi réduire les doses de matière active dans ses épandages. Enfin, elle explique que *« les traitements aériens sont un dernier recours, car préalablement la maladie est gérée par des techniques sans produits phytosanitaires telles que l'effeuillage manuel »*.



Traces des pesticides épandus par avion sur une feuille de bananier dans les environs de M'Brimbo (Côte d'Ivoire) en mai 2025. © Photo Paul Lemaire

Avec une telle fréquence de passage des avions, les populations sont d'autant plus exposées à un risque d'inhalation du produit. Selon la chercheuse hollandaise Berendina van Wendel de Joode, professeur à l'université nationale du Costa Rica et épidémiologiste spécialisée, les enfants sont particulièrement vulnérables à l'exposition au mancozèbe. *« Nos recherches, comme d'autres études internationales, ont montré que les pesticides peuvent perturber leur système neurocomportemental, pointe-t-elle. Les fonctions cognitives et les capacités de mémorisation peuvent être fortement affectées. »*

Or, la Compagnie fruitière a construit une école maternelle pour les enfants de ses cadres au beau milieu des champs de bananes, sur le site de Spadi. Les enfants y jouent régulièrement au football à proximité des plantations.

Subventions et « effet cocktail »

Face à cette situation, la France et l'UE ne pipent mot. La banane semble même être un fruit défendu : début janvier, la France a publié un arrêté suspendant l'importation de près de quarante fruits, légumes et céréales traités par cinq

molécules, dont le mancozèbe et le thiophanate-méthyle. Étonnamment, la banane n'est pas concernée par cette suspension.

« Le niveau des limites maximales de résidus actuellement en vigueur ne conduit pas à un dépassement des valeurs toxicologiques de référence », assure le ministère de l'agriculture. Il a pourtant présenté cette mesure comme un arrêt total de l'importation, y compris quand leurs teneurs respectent les valeurs maximales admissibles.

Or, selon un audit de 2021 commandé par l'UE, les problèmes environnementaux de la culture de banane sont bien connus.

L'« effet cocktail », c'est-à-dire l'usage simultané de plusieurs produits phytosanitaires, constitue la principale source d'inquiétude pour les scientifiques. *« Les agences réglementaires évaluent encore les substances une par une, jamais en combinaison avec d'autres. Or, on sait qu'un mélange peut produire des effets différents, voire une toxicité plus élevée »*, explique Pauline Cervan, écotoxicologue pour l'ONG Générations futures.

Riverains très inquiets

Depuis plusieurs années, les riverain·es des plantations de la région de Tiassalé expriment leurs inquiétudes et relatent des problèmes de santé qu'ils imputent aux pesticides. Le maire Tiémoko Assalé affirme avoir tenté, il y a sept ans et avant ses deux mandats de maire, de mesurer le niveau de pollution des eaux dans sa commune. *« On avait même pris des échantillons, qu'on avait apportés au laboratoire national d'analyse à Abidjan, raconte-t-il. Mais il a refusé, au motif que nous n'avions pas compétence à faire une telle demande. »*



Un camion de la Compagnie fruitière à N'Zianouan (Côte d'Ivoire) en mai 2025. © Photo Paul Lemaire

« *Quand on demande des explications à la SCB, ils nous répondent que les produits ne sont pas toxiques* », dit Guillaume Aka, sexagénaire, chef de Sindressou, un village d'un millier d'âmes qui jouxte les bananeraies. Le patriarche a reçu sous nos yeux des appels de l'entreprise, lui enjoignant de « *faire attention* » à ce qu'il disait.

« *Les avions passaient juste au-dessus du village, on recevait le produit sur nos têtes, sur les toits des maisons et même dans nos réservoirs d'eau* », explique-t-il. S'il a réussi à obtenir un léger changement de trajectoire des avions épandeurs, Guillaume Aka estime que la mesure reste insuffisante.

« *Le plus souvent, le vent souffle vers le village et le passage de l'avion emmène le produit vers nos habitations. On constate que les enfants tombent fréquemment malades* », ajoute Honoré, doyen du village, alors que le bruit sourd de l'avion se fait entendre. « *Nous, les personnes âgées, nous souffrons de maux de ventre, nous avons la diarrhée, dénonce-t-il. Parfois ça peut durer une semaine entière, c'est très fatigant. Notre corps nous gratte...* »

En France, l'épandage aérien est interdit depuis quinze ans. « *Lors d'un épandage au sol, on estime qu'une part importante du produit se volatilise : à 19 km/h de vent, seulement 30 % du produit arrive au sol lorsqu'il est épandu d'une hauteur de 50 centimètres. Je vous laisse imaginer lors d'un épandage aérien* », précise Philippe Piard, coprésident du collectif Secrets toxiques.

Les dangers sont d'ailleurs bien connus des entreprises de bananes en Côte d'Ivoire. Elles ont même ouvert leurs portes au chercheur ivoirien Saint-Pierre Kouadio pour sa thèse, publiée en février 2025, sur les risques liés à l'épandage aérien dans les bananeraies. En plus des produits phytosanitaires déjà cités, le chercheur mentionne douze autres molécules utilisées par les industriels, dont cinq présenteraient « *un risque particulièrement élevé* » pour les personnes « *vivant à moins de 50 mètres* » des bananeraies – comme à Sindressou.

La thèse souligne qu'une exposition aiguë peut causer un éventail de problèmes allant « *de simples troubles légers à des maladies potentiellement mortelles, incluant des dommages pour les fœtus* ».

Malgré ces constats, Blaise Kouakou, l'un des infirmiers de la Compagnie fruitière, défend bec et ongles l'entreprise pour laquelle il travaille depuis près de trente ans. Il assure n'avoir pas vu de cas suspects liés aux pesticides. « *Un produit phyto reste dangereux, mais les fongicides utilisés sur les bananiers le sont quand même moins* », pense-t-il.

« *La SCB fait beaucoup pour les travailleurs*, insiste-t-il. *Nous faisons des dosages de cholinestérase à ceux qui assurent le traitement "phyto". Si le taux de produit est trop élevé, on change la personne de service.* » Or, selon deux chercheurs consultés, ce type de test est peu pertinent pour détecter une exposition aux fongicides. La SCB assure en tout cas qu'aucun taux anormal n'a été détecté depuis 2016.

Youenn Gourlay, François Hume-Ferkatadji et Anass Iddou

Boîte noire

La réalisation de cette enquête a bénéficié d'une subvention du fonds Journalisme d'investigation pour l'Europe (IJ4EU).

Youenn Gourlay est journaliste indépendant, basé à Abidjan. Il signe ici son premier article pour Mediapart.

Vous avez une information ?

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez passer par SecureDrop de Mediapart, [la marche à suivre est explicitée dans cette page](#).

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Carine Fouteau